

### PARTIE III.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

**Le Conseil canadien du bien-être social.**—Le Conseil, formé en 1920, est une association nationale de plus de 1,200 organismes et particuliers groupés en vue d'assurer à la population canadienne des services sociaux complets, bien administrés et de qualité supérieure. Il fournit des renseignements de bonne source, des conseils techniques et des services sur place aux principaux secteurs où s'exerce le bien-être social. Intermédiaire entre les services publics et privés, le Conseil rend possible l'organisation et l'action coopératives.

Particuliers et associations peuvent devenir membres du Conseil. Parmi les organisations participantes figurent les caisses de bienfaisance et conseils d'œuvres, un grand nombre d'organismes privés de bienfaisance, divers départements fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres groupes qui s'intéressent activement aux œuvres de santé, de bien-être et d'éducation.

Ce sont les membres du Conseil qui en déterminent la ligne de conduite et le programme, avec l'aide d'un bureau de gouverneurs élus représentant tout le pays. Aidés d'un personnel professionnel affecté tant aux services du bureau central qu'aux services d'ordre local, les membres travaillent ensemble à l'œuvre des divisions suivantes: bien-être de l'enfance, bien-être familial, loisirs, bien-être public, criminalité, caisses de bienfaisance et conseils d'œuvres. Il existe en outre des commissions permanentes pour les recherches, le travail bénévole, les services locaux et le personnel de bien-être social. Une division de services de langue française et une autre de services d'information maintient la liaison entre le personnel, les membres du Conseil et le public.

Voici quelques-unes des questions que le Conseil a étudiées: réglementation du travail des enfants, surveillance des jeunes immigrants, lois canadiennes sur l'adoption en vue d'améliorer les formalités d'adoption dans toutes les provinces, besoins des vieillards, assistance publique, législation concernant le domicile et l'établissement, rétablissement des désavantagés et un grand nombre d'enquêtes sur des sujets variés, à la demande d'organismes, de collectivités et de provinces.

Outre le bulletin, *Bien-être social canadien*, qui paraît huit fois par année, le Conseil publie des rapports, des brochures, des exposés et des bulletins de division, ainsi qu'un annuaire des services du bien-être. Il organise aussi des conférences, des instituts et des cours ainsi qu'une réunion annuelle de deux ou trois jours.

Le Conseil compte diverses sources de revenu. Son budget annuel est financé par des subventions et des cotisations provenant de caisses de bienfaisance, des subventions des gouvernements fédéral et provinciaux, des dons, les cotisations des membres et des sommes touchées en paiement de services spéciaux.

**La Croix-rouge canadienne.**—La Croix-rouge canadienne a été fondée en 1896 en vue de secourir à titre bénévole les malades et les blessés en temps de guerre et de travailler à l'avancement de l'hygiène, à la prévention des maladies et au soulagement de la souffrance. Huit principaux services figurent au programme de temps de paix de la Croix-rouge. Le maintien d'hôpitaux d'avant-poste et d'un service de transfusion de sang est une initiative importante à laquelle s'intéressent presque toutes les divisions provinciales. La plupart des succursales régionales assurent des services d'hygiène alimentaire et de visites aux maîtresses de maison